

VILLE  DE LYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2016/2074

Mandat spécial accordé à M. Georges KEPENEKIAN pour un déplacement en Chine (Pékin)  
du 24 au 28 mai 2016

Direction des Assemblées

**Rapporteur :** Mme DOGNIN-SAUZE Karine

**SEANCE DU 25 AVRIL 2016**

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 28 AVRIL 2016

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 11 AVRIL 2016

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 28 AVRIL 2016

DELIBERATION AFFICHEE LE : 4 MAI 2016

**PRESIDENT** : M. COLLOMB Gérard

**SECRETAIRE ELU** : Mme HAJRI Mina

**PRESENTS** : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAIN, M. COULON, Mme FONDEUR, M. PELAEZ, M. LEVY, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : Mme BESSON (pouvoir à Mme GAY), M. FENECH (pouvoir à M. HAVARD), Mme BURILLON (pouvoir à Mme CONDEMINE)

**ABSENTS NON EXCUSES** : M. BRAILLARD

2016/2074 - MANDAT SPECIAL ACCORDE A M. GEORGES KEPENEKIAN POUR UN DEPLACEMENT EN CHINE (PEKIN) DU 24 AU 28 MAI 2016 (DIRECTION DES ASSEMBLÉES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 31 mars 2016 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

M. Georges KEPENEKIAN, 1<sup>er</sup> adjoint au Maire de Lyon, délégué à la Culture, aux Grands évènements et aux Droits des citoyens, est invité par M. Gérard COLLOMB, Maire de la Ville de Lyon et Président de la Métropole de Lyon, à prendre part à une délégation commune Ville de Lyon – Métropole de Lyon qui se rendra en Chine (Pékin), du 24 au 28 mai 2016.

Cette mission a pour objet principal de favoriser le dialogue entre les personnes et les institutions du monde culturel français et chinois, notamment par le biais d'une participation au forum « La route culturelle de la soie, le chemin vers l'autre ».

Plus particulièrement, la Ville de Lyon participe à ce forum co-présidé par M. Jean-Pierre RAFFARIN, sénateur, Président de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées du Sénat et M. Chen ZHU, Vice-président de la 12<sup>e</sup> session du comité permanent du Congrès national du peuple, avec une mobilisation de l'Institut Lumière, du Musée des Confluences, du Nouvel Institut Franco-Chinois de Lyon...

Conformément aux articles L. 2123-18 et R. 2123-22-1 du Code général des Collectivités territoriales, le Conseil municipal doit donner un mandat spécial aux élus concernés. Les frais nécessités par l'exécution de ce mandat spécial seront remboursés en fonction des frais réellement payés, sur présentation des pièces justificatives ;

Vu le Code général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2123-18 et R. 2123-22-1 ;

Vu le décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat ;

Vu la délibération n° 2015/916 du 16 mars 2015 portant déplacements accomplis par les élus de la Ville de Lyon dans l'exercice de leurs fonctions ;

Oùï l'avis de la commission Relations internationales, Economie, Commerce et Artisanat ;

**DELIBERE**

1. Le Conseil municipal accorde un mandat spécial à M. Georges KEPENEKIAN, 1<sup>er</sup> adjoint au Maire de Lyon, accompagnant M. le Maire de Lyon pour une mission en Chine (Pékin) du 24 au 28 mai 2016.

2. Précise que la présente délibération vaut ordre de mission.

3. Les dépenses en résultant, en fonction des frais réellement payés et sur présentation des pièces justificatives, seront imputées sur les crédits inscrits au budget de la Ville de Lyon pour l'exercice 2016 - article 6532 - fonction 021 - chapitre 65 - programme GESELUS - opération GESINDIV.

(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme,  
Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

K. DOGNIN-SAUZE